



Mairie déléguée
14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge

Comité des Fêtes
Notre Dame de Courson
14140



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

Arrêté de déviation de circulation

N° 156/2024/AT

Le maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la foire à tout du 22 septembre 2024 sur la RD 64 dans le bourg, des accidents pourraient se produire dans la rue si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Le 22 septembre 2024 de 7 heures à 18 heures la route RD 64 en venant de Fervaques, direction Les Moutiers-Hubert à partir de l'intersection de la RD 4 rue Joseph Laniel jusqu'à l'intersection de la rue de l'église RD 64 et en sens inverse de Moutiers-Hubert à Fervaques à partir de la rue de l'église, la circulation et le stationnement de tous véhicules dans cette voie seront rigoureusement interdits.

Article 2. - Pendant la durée de cette interdiction, les véhicules ci-dessus dénommés devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant : rue de l'église avec sens interdit supprimé et donc circulation exceptionnelle dans les 2 sens.

Article 3. - Des panneaux indiquant l'itinéraire dévié seront placés à chaque extrémité de la section interdite. Cet itinéraire sera jalonné par des flèches précisant la direction à prendre.

Article 4. - Le commandant de la brigade de gendarmerie de Livarot et l'agent de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame de Courson, le 12/09/2024

Le maire délégué,
Roland BAUCHET

